



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 101826

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par le conseil national de l'Ordre des sages-femmes dans son livre blanc intitulé « Innover pour la santé publique avec les sages-femmes ». Le conseil national de l'Ordre des sages-femmes souligne que, malgré le cadre législatif et réglementaire existant qui permet l'accès des sages-femmes libérales aux plateaux techniques, l'exercice de ces professionnelles de santé au sein de ces structures est aujourd'hui restreint. Il indique en outre que de plus en plus de femmes formulent le souhait d'être suivies et accouchées par la sage-femme avec laquelle elles ont construit leur projet de naissance. C'est pourquoi le conseil national de l'Ordre des sages-femmes propose que des mesures soient prises afin de favoriser l'ouverture des plateaux techniques et de soutenir leur accès pour l'ensemble des femmes. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101826

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 14

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)